



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 102818

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur le projet du Gouvernement concernant la création d'une allocation, permettant à de nombreuses familles de compenser les frais importants liés à la vie étudiante. Cependant, il souhaite attirer son attention sur la nécessité que cette allocation concerne non seulement les étudiants boursiers, mais aussi les étudiants issus des familles moyennes. En effet, c'est principalement sur ces familles que pèsent les coûts liés aux études supérieures. Il souhaite donc connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'allocation d'installation étudiante dont la création a été annoncée par le Premier ministre, le 24 août dernier, a pour objectif de répondre, en priorité, aux difficultés rencontrées par les étudiants les plus démunis. Dans ce contexte, elle est, pour l'instant, réservée aux boursiers sur critères sociaux des échelons « 0 » à « 5 », aux boursiers de mérite et aux allocataires d'études bénéficiaires par ailleurs d'une aide personnelle au logement suite à une première demande. Il n'en demeure pas moins que la question des classes moyennes est un sujet auquel le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche souhaite, tout particulièrement, s'attacher dans les prochains mois. En effet, à la suite d'une expertise conduite par M. Laurent Wauquiez, député de la Haute-Loire, un rapport sur les aides aux étudiants a été remis au Premier ministre en juillet dernier. Un renforcement des aides à destination des classes moyennes modestes figure parmi les 10 préconisations présentées dans cette étude. Des consultations sont actuellement menées par M. Jean-François Cervel, directeur général du CNOUS, afin d'envisager, avec les étudiants, les voies d'une réforme de notre système d'aide sociale. L'ensemble de ces préconisations devrait venir alimenter le travail de réflexion que mène actuellement le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102818

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 2006, page 8972

Réponse publiée le : 24 octobre 2006, page 11092